

PARCS CANADA

MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT D'ACCUEIL

SECTEUR ST-MATHIEU

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

ARCHITECTE



INGÉNIEUR STRUCTURE



INGÉNIEUR MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE



1850 - ÉLECTRICITÉ

27 JUIN 2019 - POUR SOUMISSION

POUR SOUMISSION
27 JUIN 2019
**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**

LISTE DES PLANS

No.	TITRE
E01	ÉLECTRICITÉ DÉMANTELEMENT
E02	ÉLECTRICITÉ RÉAMÉNAGEMENT ÉCLAIRAGE & ALARME INCENDIE
E03	ÉLECTRICITÉ RÉAMÉNAGEMENT PRISES & SERVICES
E04	ÉLECTRICITÉ Panneaux de distribution & TABLEAUX
E05	ÉLECTRICITÉ DEVIS
E06	ÉLECTRICITÉ DEVIS



PARCS CANADA
PARC NATIONAL DU CANADA
DE LA MAURICIE

ÉLECTRICITÉ

ARCHITECTE:

RENÉE TREMBLAY
ARCHITECTE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

ENERCO
Groupe-conseil
ENERCOG.COM

INGÉNIEUR STRUCTURE:

FNX
INNOV

2019-06-27



POUR SOUMISSION
27 JUN 2019
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

3	POUR SOUMISSION	19-06-27
2	POUR COORDINATION	19-06-26
1	POUR COMMENTAIRES	19-05-03
0	POUR COMMENTAIRES 50%	19-04-17
révisions		date

A no. du détail
detail no.
B no. de la feuille-où détail
exigé
sheet no. - where detail
required
C no. de la feuille-où détaillé
sheet no. - where detailed

Projet PARCS CANADA Project

702, 5^{EME} RUE DE LA POINTE,
SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9

MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT D'ACCUEIL
SECTEUR ST-MATHIEU
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Dessin ÉLECTRICITÉ Drawing

DÉMANTÈLEMENT

Conçu par RIEL DELORME, Ing. Designed by 2019-06-27 Date

Dessiné par ANDRÉE-ANNE BOISVERT, dess. Drawn by 2019-06-27 Date

Approuvé par RIEL DELORME, Ing. Approved by 2019-06-27 Date

Soumission Gestionnaire de projet TPSCC

Tender PWGSC Project Manager

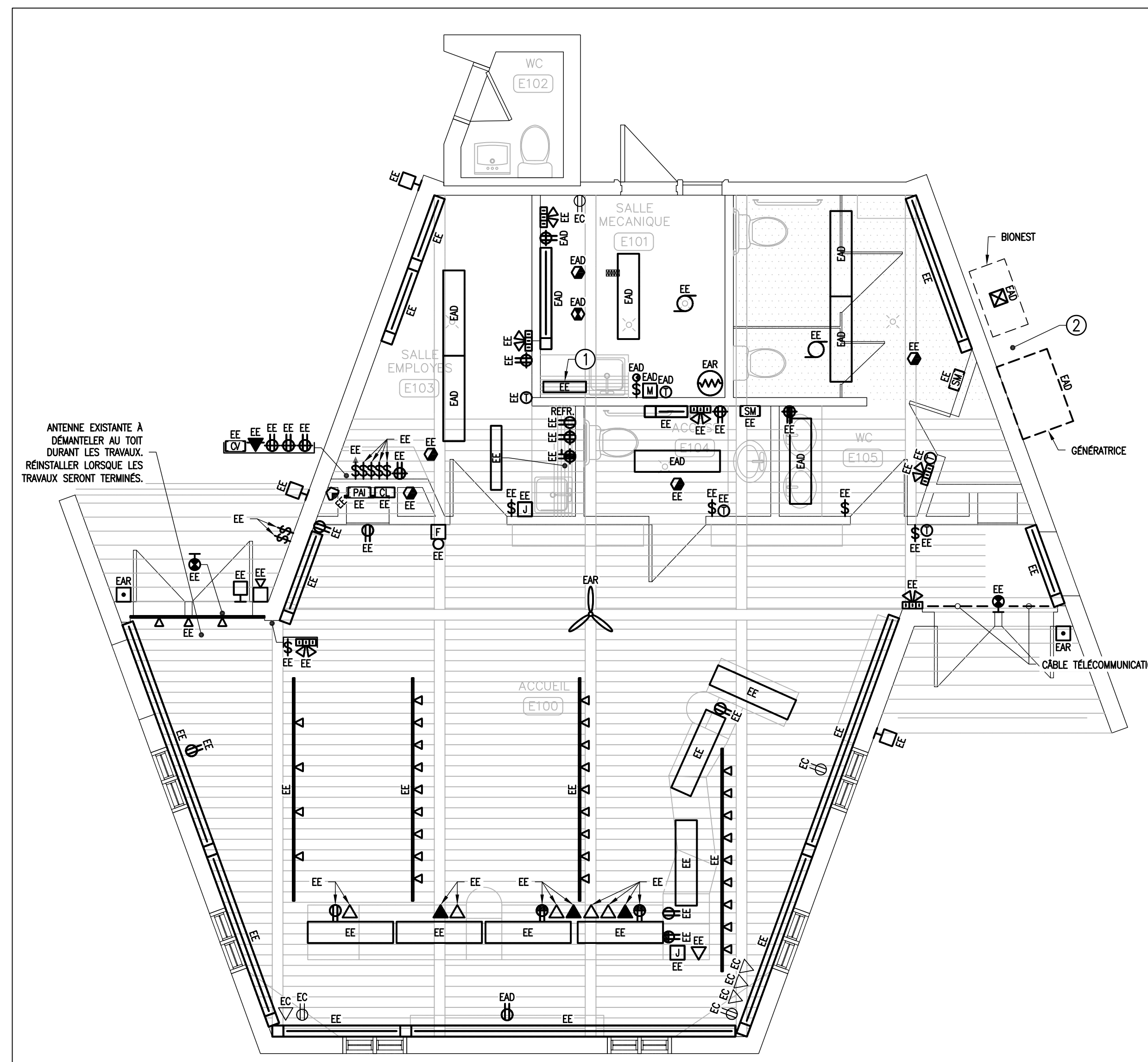
No de projet P25568/38789 Project number 1850

TPSCC PWGSC Client Client

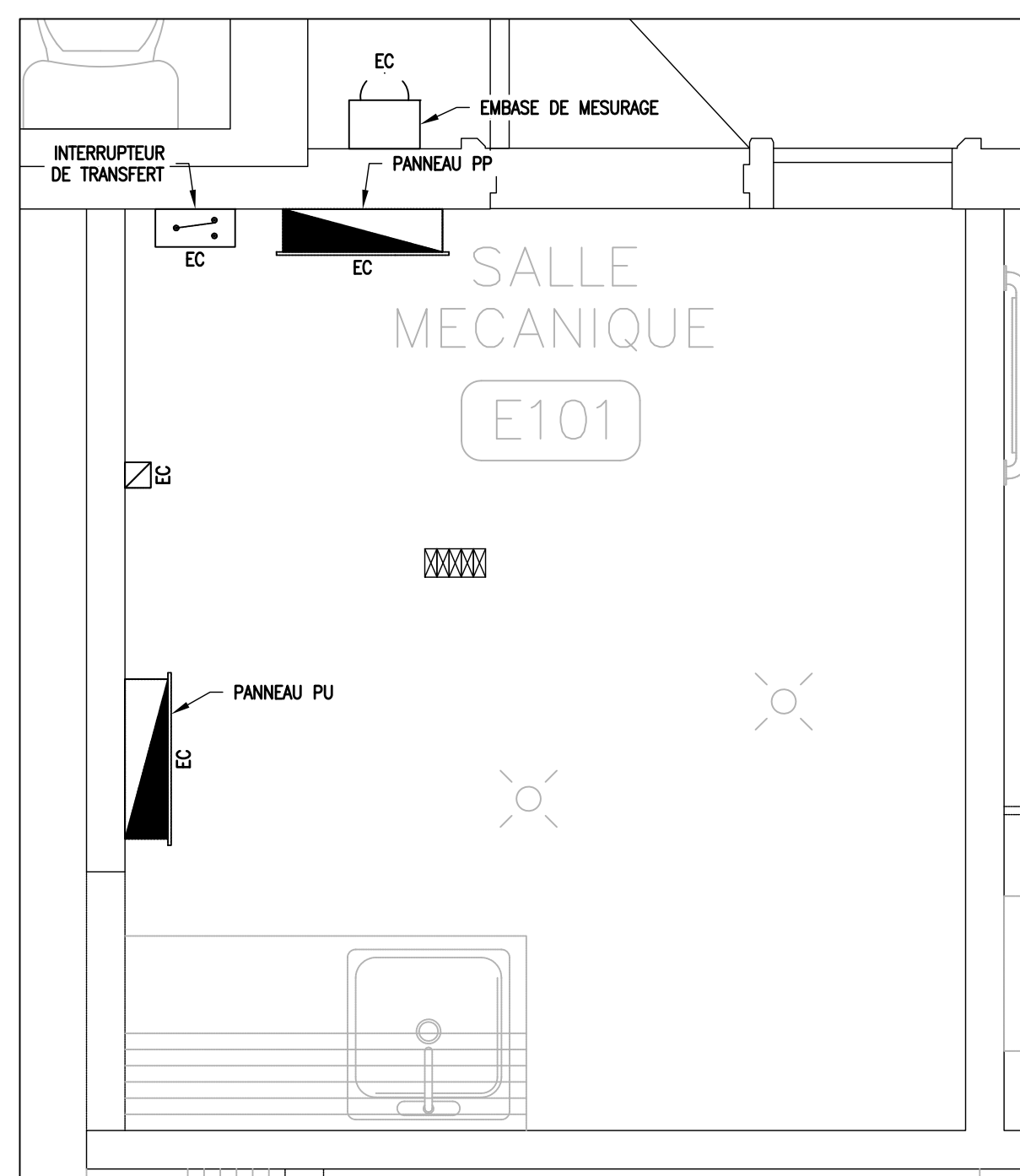
Norm du fichier 1850E01 File name No de classement

No de plan ou dessin 1850E01 File name No feuille Sheet no

E01 / 06



DÉMANTÈLEMENT
ÉCHELLE : 1:50



DÉMANTÈLEMENT - SALLE MÉCANIQUE
ÉCHELLE : 1:20

NOTE(S) DE DÉMANTÈLEMENT

LES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT INDICUÉS SUR CE PLAN PEUVENT NE PAS MONTRER L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES À ENLEVER. L'INTENTION DE CE PLAN EST DE DONNER UNE IDÉE GÉNÉRALE DE L'AMPLITUDE DES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT. PAR CONSÉQUENT, L'ENTREPRENEUR POURRAIT DEVOIR PROCÉDER AU DÉMANTÈLEMENT DE COMPOSANTES QUI N'APPARAISSENT PAS SUR CE PLAN.

L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉMANTÈLER TOUTES LES DÉRIVATIONS UTILISÉES JUSQU'À LEUR SOURCE. LA SOURCE EST GÉNÉRALEMENT LE POINT OÙ LA DÉRIVATION REÇOIT SON ALIMENTATION (Panneau). CEPENDANT, POUR LES CIRCUITS COMPORTANT DES CHARGES EXISTANTES À CONSERVER, LA SOURCE EST LE POINT QUI DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL APRÈS LES TRAVAUX (BOÎTE DE JONCTION, AUTRE ÉQUIPEMENT, ETC.).

RELOCALISER LES LUMIÈRES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS AFIN D'EXÉCUTER LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE AU PLAFOND. COORDONNER SOIGNEUSEMENT LES TRAVAUX AVEC MÉCANIQUE ET ARCHITECTURE.

LORSQUE LES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT SERONT TERMINÉS, L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER QUE TOUTS LES CIRCUITS SONT FONCTIONNELS ET APPORTER TOUTS LES CORRECTIFS NÉCESSAIRES POUR CORRIGER LA SITUATION SI RÉQUIS.

TOUTES LES OUVERTURES ET TROUS LAISSÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS ET DÉRIVATIONS ENLEVÉS ET/OU RELOCALISÉS DOIVENT ÊTRE RAGRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

TOUTS LES LUMIÈRES DÉMANTÉLÉS, QUI N'ONT PAS ÉTÉ RELOCALISÉS, DEVRONT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE.

NOTE(S) GÉNÉRALE(S)

A. POUR LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À DÉPLACER "EAD", RÉACHÉMINER LE CÂBLE D'ALIMENTATION (CIRCUIT EXISTANT) JUSQU'AU NOUVEL EMPLACEMENT "ED". REMPLACER L'ÉQUIPEMENT LORSQUE C'EST UNE PRISE, UN INTERRUPTEUR OU ENCORE LORSQUE L'ÉQUIPEMENT EST DÉFECTUEUX ET/OU EN DOMMAGE.

B. CONSERVER TOUTES LES PRISES EXTÉRIEURES.

NOTE(S)

1. LUMIÈRE À DÉMANTÈLER DURANT LES TRAVAUX. CONSERVER LE LUMIÈRE POUR LE RÉINSTALLER DANS LE NOUVEAU MOBILIER DANS LA SALLE DES EMPLOYÉS.

2. LUMIÈRE ET DÉTECTEUR À DÉMANTÈLER DURANT LES TRAVAUX. CONSERVER LE LUMIÈRE ET LE DÉTECTEUR POUR LE RÉINSTALLER DANS LE NOUVEAU LOCAL DE LA GÉNÉRATRICE ET BIONEST.

3. DÉMANTÈLER LES CONDUITS SOUS DALLE QUI NE SONT PLUS UTILISÉS.

LÉGENDE	
ABRÉVIATION	PRISE DE COURANT
EC ÉQUIPEMENT À CONSERVER	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V
EE ÉQUIPEMENT À ENLEVER	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V
EAD ÉQUIPEMENT À DÉPLACER	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE
ED ÉQUIPEMENT DÉPLACÉ	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE
EAR ÉQUIPEMENT À REMPLACER	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V (20mm DU PLANCHER)
ER ÉQUIPEMENT REMPLACÉ	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V (20mm DU PLANCHER)
EI À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRIES	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V INSTALLÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR
F.M. FOURNI PAR MÉCANIQUE	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE AU-DESSUS DU COMPTOIR
C/A COMPLET AVEC	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE AU-DESSUS DU COMPTOIR
CE CHAUFFE-EAU	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC MISE À LA TERRE ISOLÉ
ECH ÉCHANGEUR D'AIR	⊕ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AU PLAFOND
SE SERPENTIN ÉLECTRIQUE	ALARME INCENDIE
UCOND UNITÉ DE CONDENSATION	⊕ DÉTECTEUR DE CHALEUR
UE UNITÉ D'ÉVAPORATION	⊕ DÉTECTEUR DE FUMÉE
GÉNÉRAL	⊕ CLOCHE D'ALARME INCENDIE
○ CONDUIT/CÂBLAGE VERS LE HAUT	CHAUFFAGE
— COUPURE DE LIGNE	⊕ THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE PLEINE TENSION
⊕ IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS	⊕ PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
○ NUMÉRO DE NOTE	⊕ PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE AVEC THERMOSTAT INTÉGRÉ
TYPE DE LIGNE	⊕ SERPENTIN ÉLECTRIQUE AVEC SECTIONNEUR INTÉGRÉ
--- EXISTANT À DÉMANTÈLER	DISTRIBUTION
- - - EXISTANT À CONSERVER	⊕ PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/240V, 1φ
— NOUVEAU	⊕ SORTIE POUR SÉCHOIR À MAIN
--- CONDUIT SOUTERRAIN	⊕ CONTRÔLEUR DE VENTILATEUR
--- CONTRÔLE DE CHAUFFAGE PLEINE TENSION	⊕ INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ À 208V OU À 120/208V
--- CONTRÔLE DE CHAUFFAGE BASSE TENSION	⊕ BOÎTE DE RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENT
ÉCLAIRAGE	⊕ CONTACTEUR MAGNÉTIQUE
○ LUMIÈRE DÉCORATIVE ENCASTRÉ	⊕ BOÎTE DE JONCTION/TIRAGE
⊕ LUMIÈRE DÉCORATIVE EN SURFACE	⊕ RELAS TRIAC
⊕ LUMIÈRE EN APPLIQUE EXTERIEUR	⊕ TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE
⊕ LUMIÈRE LINÉAIRE	⊕ CHAUFFE-EAU
⊕ LUMIÈRE LINÉAIRE EN APPLIQUE	⊕ MOTEUR MONOPHASE
⊕ LUMIÈRE SUR RAIL	⊕ VENTILATEUR À PALES
⊕ ACCUMULATEUR À BATTERIE POUR ÉCLAIRAGE DE SECOURS	TELEPHONIE/INFORMATIQUE
⊕ PHARE SIMPLE D'URGENCE À DISTANCE EN APPLIQUE	⊕ SORTIE INFORMATIQUE MURALE
⊕ PHARE DOUBLE D'URGENCE À DISTANCE EN APPLIQUE	⊕ SORTIE TÉLÉPHONIQUE MURALE
⊕ INDICATEUR LUMINEUX DE SORTIE EN APPLIQUE	⊕ SORTIE TÉLÉPHONIQUE AU-DESSUS DU COMPTOIR
⊕ INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A-120V	⊕ SORTIE DE TÉLÉPHONIE/INFORMATIQUE COMBINÉE MURALE
⊕ GRADATEUR 15A-120V	⊕ SORTIE TÉLÉPHONIQUE/INFORMATIQUE COMBINÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR
⊕ INTERRUPTEUR AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE/BRUIT	INTRUSION/CONTRÔLE DE PORTE
⊕ DÉTECTEUR DE PRÉSENCE	⊕ DÉTECTEUR DE MOUVEMENT POUR SYSTÈME D'INTRUSION
⊕ MINUTERIE	⊕ BOUTON D'OUVERTURE DE PORTE
	⊕ SIRÈNE DU SYSTÈME D'INTRUSION
	⊕ PANNEAU D'ALARME INTRUSION
	⊕ CLAVIER POUR SYSTÈME D'INTRUSION
	⊕ DÉTECTEUR DE BRIS DE VERRE
	INTERCOMMUNICATION
	⊕ HAUT-PARLEUR À PAVILLON

ARCHITECTE:

RENÉE TREMBLAY
ARCHITECTE

INGENIEUR MECANIQUE ET ELECTRIQUE DU BATIMENT:

ENERCO
Groupe-conseil
ENERCOG.COM

INGENIEUR STRUCTURE:

FNX
INNOV

2019-06-27



POUR SOUMISSION
27 JUIN 2019
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

3	POUR SOUMISSION	19-06-27
2	POUR COORDINATION	19-06-26
1	POUR COMMENTAIRES	19-05-03
0	POUR COMMENTAIRES 50%	19-04-17
révisions	revisions	date

A no. du détail
detail no.
B no. de la feuille-où détail
sheet no. - where detail
required
C no. de la feuille-où détaillé
sheet no. - where detailed

Projet / Project

PARCS CANADA
702, 5^{EME} RUE DE LA POINTE,
SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9
MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT D'ACCUEIL
SECTEUR ST-MATHIEU
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Dessin / Drawing

ÉLECTRICITÉ
RÉAMÉNAGEMENT
ÉCLAIRAGE & ALARME INCENDIE

Conçu par / Designed by

RIEL DELORME, ing. 2019-06-27
Date

Dessiné par / Drawn by

ANDRÉE-ANNE BOISVERT, dess. 2019-06-27
Date

Approuvé par / Approved by

RIEL DELORME, ing. 2019-06-27
Date

Soumission / Gestionnaire de projet / Project Manager

Tender / PWGSC Project Manager

No de projet / Project number	P25568/38789	No de projet / Project number	1850
-------------------------------	--------------	-------------------------------	------

TPSGC / PWGSC / Client		Client	
------------------------	--	--------	--

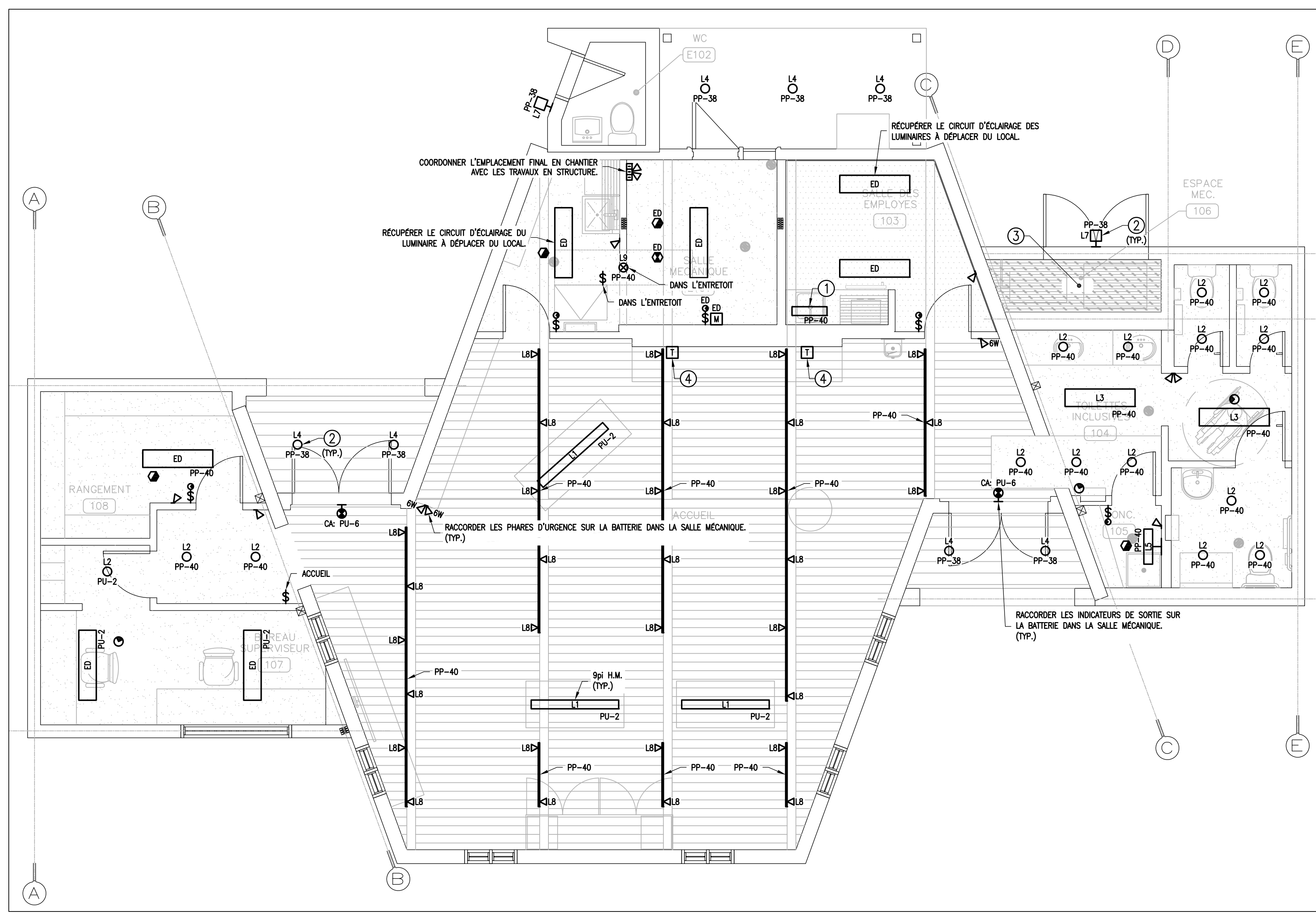
Norm du fichier / File name	1850E01	No de classement	
-----------------------------	---------	------------------	--

No de plan ou dessin / File name		No feuille / Sheet no	
----------------------------------	--	-----------------------	--

E02 / 06

NOTE(S)

- LUMINAIRE EXISTANT DÉMANTÉLÉ À RÉINSTALLER DANS LE NOUVEAU MOBILIER.
- RACCORDER LES LUMINAIRES EXTÉRIEURS SUR LA MINUTERIE EXISTANTE CONSERVÉE DANS LA SALLE MÉCANIQUE (E101).
- RÉCUPÉRER LE LUMINAIRE ET LE DÉTECTEUR DANS LE LOCAL DE LA GÉNÉRATRICE ET BIONEST DÉMANTÉLÉ POUR LES RÉINSTALLER DANS LE NOUVEAU LOCAL DE LA GÉNÉRATRICE ET BIONEST.
- RACCORDER LES RUBANS DEL AU TRANSFORMATEUR. RACCORDER LE TRANSFORMATEUR SUR LE MÊME CIRCUIT QUE L'ÉCLAIRAGE DU LOCAL (PP-40). VOIR PLAN D'ARCHITECTURE POUR LA SÉLECTION. LE TRANSFORMATEUR DEVRA ÊTRE DISSIMULÉ DANS LE MEUBLE.
- RACCORDER LES DÉTECTEURS D'INCENDIE ET DE FUMÉE SUR LE PANNELAU D'ALARME INTRUSION.



RÉAMÉNAGEMENT - ÉCLAIRAGE & ALARME INCENDIE

ÉCHELLE : 1:50

ARCHITECTE:

RENÉE TREMBLAY
ARCHITECTE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

ENERCO
Groupe conseil
ENERCOG.COM

INGÉNIEUR STRUCTURE:

FNX
INNOV

2019-06-27



POUR SOUMISSION
27 JUIN 2019
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

3	POUR SOUMISSION	19-06-27
2	POUR COORDINATION	19-06-26
1	POUR COMMENTAIRES	19-05-03
0	POUR COMMENTAIRES 50%	19-04-17
révisions / revisions		date

A no. du détail / detail no.
B no. de la feuille-où détail exigé / sheet no. - where detail required
C no. de la feuille-où détaillé / sheet no. - where detailed

Projet / Project

PARCS CANADA
702, 5^{EME} RUE DE LA POINTE,
SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9
MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT D'ACCUEIL
SECTEUR ST-MATHIEU
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Dessin / Drawing

ÉLECTRICITÉ
RÉAMÉNAGEMENT
PRISES & SERVICES

Conçu par / Designed by

RIEL DELORME, Ing. 2019-06-27
Date

Dessiné par / Drawn by

ANDRÉE-ANNE BOISVERT, dess. 2019-06-27
Date

Approuvé par / Approved by

RIEL DELORME, Ing. 2019-06-27
Date

Soumission / Gestionnaire de projet / TPSCC

Tender / PWGSC Project Manager

No de projet / Project number / No de projet / Project number
P25568/38789 / 1850

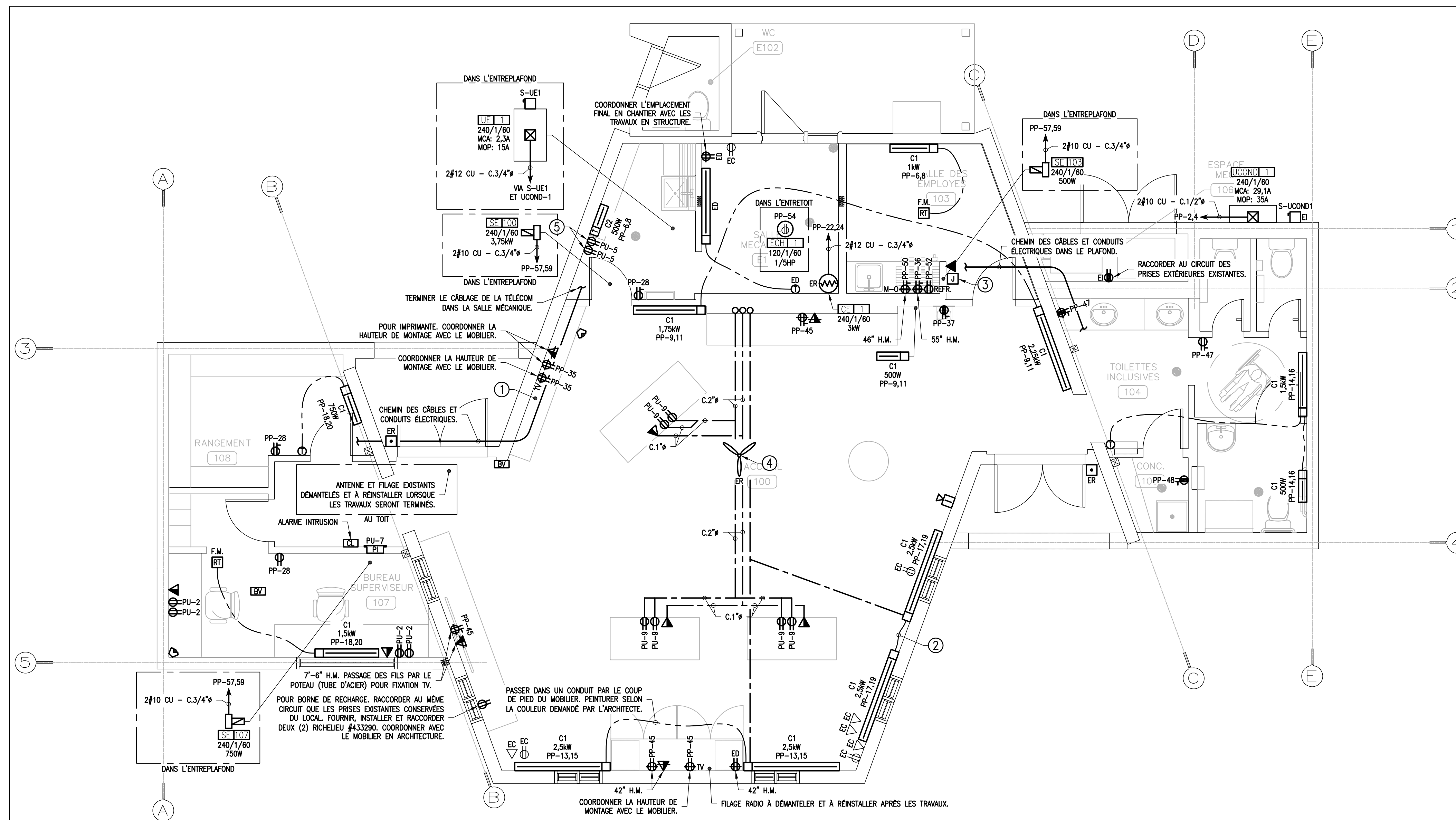
TPSCC / PWGSC / Client / Client

Nom du fichier / File name / No de classement / Client

1850E01 / File no

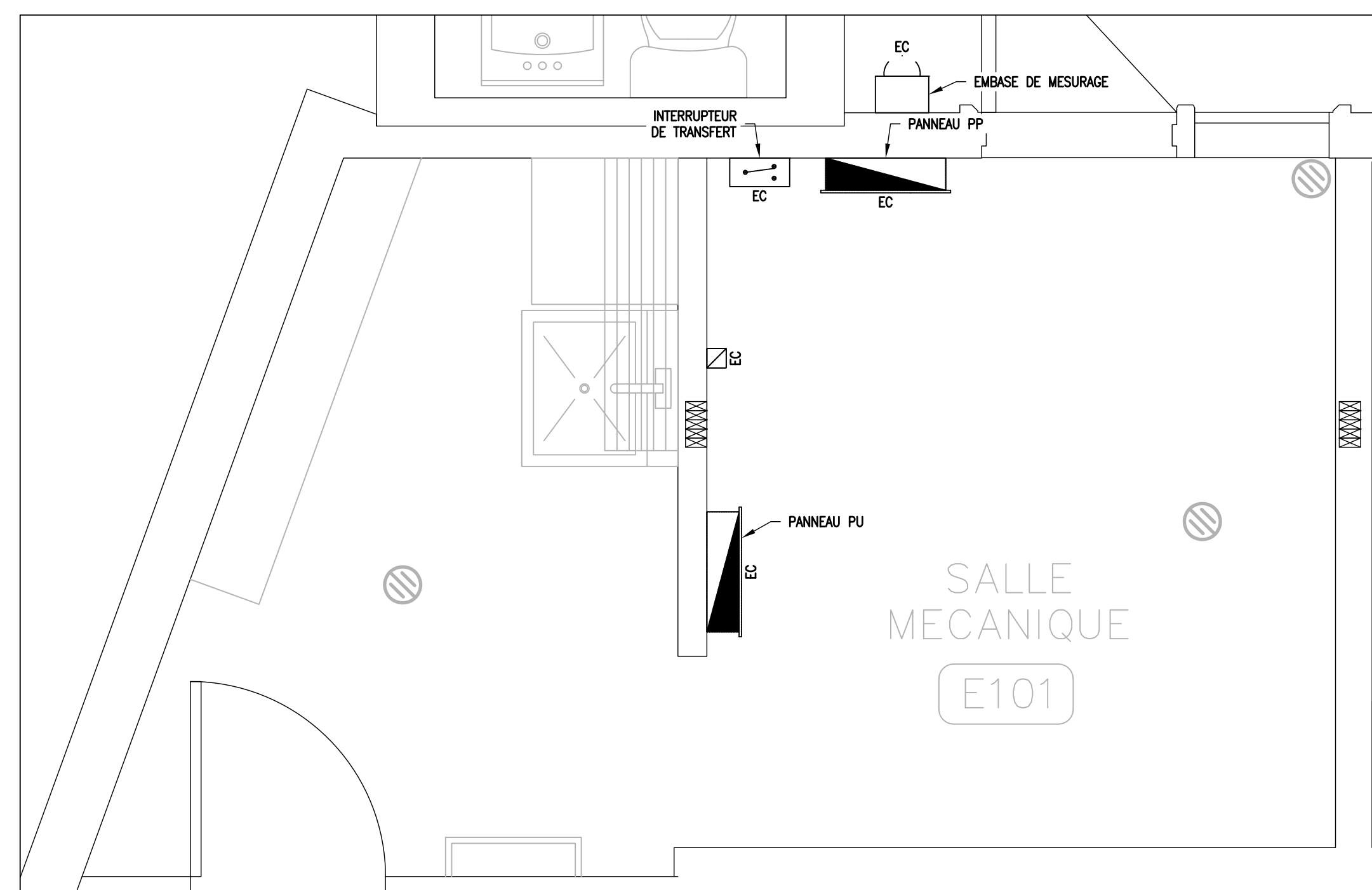
No de plan ou dessin / File name / No feuille / Sheet no

E03 / 06



RÉAMÉNAGEMENT – PRISES & SERVICES

ÉCHELLE : 1:50



RÉAMÉNAGEMENT – SALLE MÉCANIQUE

ÉCHELLE : 1:20

NOTE(S)

1. RETOMBÉE DE PLAFOND (VOIR ARCHITECTURE).
2. CONDUIT EMT 1" POUR PUISSANCE. PEINTURER SELON LA COULEUR DEMANDÉ PAR L'ARCHITECTE.
3. BOÎTE À RELAIS DE CHAUFFAGE POUR LES PLINTHES DE L'ACCUEIL. RELAIS FOURNI PAR MÉCANIQUE. RACCORDEMENT DE LA PUISSANCE VERS LES PLINTHES PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN. COORDONNER L'EMPLACEMENT FINAL EN CHANTIER.
4. SÉLECTIONNER UNE TIGE D'EXTENSION AFIN DE PERMETTRE AU VENTILATEUR D'EFFECTUER LA ROTATION DES PALES.
5. COORDONNER EN CHANTIER L'EMPLACEMENT DES PRISES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION.

EXISTANT

EXISTANT (SIEMENS - P1)

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU : PU		TENSION : 120/240V		DISJONCTEUR PRINCIPAL: N/A		ALIMENTÉ DE :					
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC:		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION	
X		20	2P	1			2	15		X	
X		15	5				4	15		X	
X		15	7				6	15		X	
X		15	9				8	15		X	
X		20	11				10	15		X	
X		20	13				12	15		X	
X		15	15				14	2P		X	
X		15	17				16	15		X	
X		15	17				18	2P		X	

Nouveau disjoncteur: E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
 * IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau
 D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

NOUVEAU

EXISTANT (SIEMENS - P1)

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU : PU		TENSION : 120/240V		DISJONCTEUR PRINCIPAL: N/A		ALIMENTÉ DE :					
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC:		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION	
X		20	2P	1			2	15		X	
X		15	3				4	15		X	
X		15	5				6	15		X	
X		15	7				8	15		X	
X		15	9				10	15		X	
X		20	11				12	15		X	
X		20	13				14	2P		X	
X		15	15				16	15		X	
X		15	17				18	2P		X	

Nouveau disjoncteur: E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
 * IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau
 D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

EXISTANT

EXISTANT (SIEMENS - P2)

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU : PP		TENSION : 120/240V		DISJONCTEUR PRINCIPAL: 200A		ALIMENTÉ DE : BRANCHEMENT HYDRO-QUÉBEC					
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC:		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION	
X		60	2P	1			2	40		X	
X		20	2P	3			4	2P		X	
X		20	2P	5			6	2P		X	
X		20	2P	7			8	2P		X	
X		20	2P	9			10	2P		X	
X		20	2P	11			12	2P		X	
X		20	2P	13			14	2P		X	
X		20	2P	15			16	2P		X	
X		20	2P	17			18	2P		X	
X		20	2P	19			20	2P		X	
X		20	2P	21			22	2P		X	
X		20	2P	23			24	2P		X	
X		20	2P	25			26	2P		X	
X		20	2P	27			28	2P		X	
X		20	2P	29			30	2P		X	
X		20	2P	31			32	2P		X	
X		20	2P	33			34	2P		X	
X		20	2P	35			36	2P		X	
X		20	2P	37			38	2P		X	
X		20	2P	39			40	2P		X	
X		20	2P	41			42	2P		X	
X		20	2P	43			44	2P		X	
X		20	2P	45			46	2P		X	
X		20	2P	47			48	2P		X	
X		20	2P	49			50	2P		X	
X		15	51				52	15		X	
X		60	2P	53			54	15		X	
S				55			56	15		X	
S				57			58	15		X	
S				59			60	15		X	
S				61			62	20		X	
S				63			64	20		X	
X		20	65				66	20		S	

Nouveau disjoncteur: E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
 * IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau
 D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

NOUVEAU

EXISTANT (SIEMENS - P2)

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU : PP		TENSION : 120/240V		DISJONCTEUR PRINCIPAL: 200A		ALIMENTÉ DE : BRANCHEMENT HYDRO-QUÉBEC					
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC:		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION	
X		60	2P	1			2	35		D	
X		20	2P	3			4	2P		6984	
X		20	2P	5			6	2P		3000	
X		20	2P	7			8	2P		X	
X		4500	30	9			10	2P		X	
X		5000	30	11			12	2P		X	
X		5000	30	13			14	2P		2000	
X		5000	30	15			16	2P		C	
X		5000	30	17			18	2P		2250	
X		5000	30	19			20	2P		C	
X		20	2P	21			22	2P		3000	
X		20	2P	23			24	2P		W	
X		20	2P	25			26	2P		X	
X		20	2P	27			28	2P		360	
X		20	2P	29			30	2P		P	
X		20	2P	31			32	2P		X	
X		20	2P	33			34	2P		X	
X		600	20	35			36	2P		1200	
X		20	37				38	2P		90	
X		20	39				40	2P		738	
X		20	41				42	2P		X	
X		20	43				44	2P		X	
X		20	45				46	2P		X	
X		20	47				48	2P		120	
X		20	49				50	2P		1000	
X		15	51				52	15		500	
X		60	2P	53			54	15		150	
S				55			56	15		X	
S				57			58	15		X	
S				59			60	15		X	
S				61			62	20		X	
S				63			64	2P		X	
X		20	65				66	20		S	

Nouveau disjoncteur: E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
 * IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau
 D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

TABLEAU DES HAUTEURS DE MONTAGE		
DESCRIPTION	HAUTEUR - CENTRE	REMARQUES
DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE	52 PO (1300 MM)	REGROUPER LES DISPOSITIFS DANS DES BOITES MULTIPLES AVEC PLAQUE DE RECouvreMENT MULTIPLES
DISPOSITIF DE CHAUFFAGE	60 PO (1500 MM)	NE PAS POSITIONNER UN GRADATEUR SOUS UN THERMOSTAT
PRISE MURALE (STANDARD, TELEPHONE, INFORMATIQUE, ETC.)	12 PO (300 MM)	REHAUSSER DE 12 PO (300 MM) POUR UNE PRISE AU-DESSUS D'UNE PLINTHE
PRISE COMPTOIR	6 PO (150 MM) AU-DESSUS DU COMPTOIR	COORDONNER EN CHANTIER AVEC L'ARCHITECTE ET LE MOBILIER
ÉCLAIRAGE DE SECOURS	96 PO (2130 MM)	COORDONNER EN CHANTIER AVEC LA HAUTEUR DU PLAFOND. FIXER 12 PO SOUS LE PLAFOND FINI.
KLAXON INTRUSION	81 PO (2055 MM)	COORDONNER EN CHANTIER AVEC L'ARCHITECTE ET LE MOBILIER

TABLEAU DES APPAREILS DE CHAUFFAGE								
TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS (MM)	MONTAGE	PUISSANCE (W)	TENSION (V)	FABRICANT	MODÈLE	REMARQUES
C1	PLINTHE	SELON INDICATION AUX PLANS	SURFACE	SELON INDICATION AUX PLANS	240	STELPRO	SBB (350W / P1)	
C2	PLINTHE	SELON INDICATION AUX PLANS	SURFACE	SELON INDICATION AUX PLANS	240	STELPRO	SBB (350W / P1)	C/A THERMOSTAT INTÉGRÉ

NOTES : LES THERMOSTATS DE LIGNE INDICUÉS AUX PLANS DOIVENT ÊTRE DE TYPE ÉLECTRONIQUE NON-PROGRAMMABLE TEL QUE STELPRO, MODÈLE STE403NP. LES THERMOSTATS INTÉGRÉS DOIVENT ÊTRE DE TYPE ANTI-VANDAL. VOIR LES INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER POUR L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE. VALIDER LA SÉLECTION DES COULEURS AVEC L'ARCHITECTE AVANT DE COMMANDER.

TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE												
TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS (PO)	MONTAGE	PUISSANCE (W) / LUMENS (L)	TENSION (V)	TEMPÉRATURE DE COULEUR (°K)	FAISCEAU	COULEUR DE L'APPAREIL	FABRICANT	MODÈLE	OPTIONS	NOTES
L1	DEL	1,5x60	SUSP.	21,5 / 2000	120	3000	-	NOIR	LUMENWERX	VIA 1,5 PD 500L/PIEDS	80 CRI CORDONS NOIR CANOPY NOIR	
L2	DEL	3Ø	ENC.	10 / 1000	120	3000	LARGE 60°	BLANC	LUMENPULSE	LADN	80 CRI, GRADUABLE 0-10V, LENTILLE CLAIRE	
L3	DEL	12x48	SURF.	32 / 4000	120	3000	-	BLANC	LITHONIA	BLT4	82 CRI LENTILLE COURBÉE PRISMES LINÉAIRE	
L4	DEL	3Ø	ENC.	9 / 700	120	2200	LARGE 60°	NOIR	LUMENPULSE	LADN	80 CRI, GRADUABLE 0-10V, LENTILLE CLAIRE	
L5	DEL	5,5x24	APP.	37 / 3814	120	3000	-	BLANC	LITHONIA	BLWP	LENTILLE COURBÉE PRISMES LINÉAIRE	
L6	DEL	5,5x48	SURF.	35 / 4027	120	3000	-	BLANC	LITHONIA	BLWP	LENTILLE COURBÉE PRISMES LINÉAIRE	
L7	DEL	13,75x10	APP	13 / 852	120	AMBRE	TYPE II MOYEN	NOIR	LITHONIA	DSXW1	GRADUABLE 0-10V	
L8	RAIL	VOIR AU PLAN	SURF.	10 / 1007	120	3000	31°	NOIR	JUNO	R605L	RAIL : NOIR CRI 80	
L9	DEL	-	SURF.	10	120	3000	-	-	-	-	GRILLAGE DE PROTECTION POUR AMPOULE	AMPOULE A19

APP. = APPLIQUE SUSP. = SUSPENDU V.D.P. = VOIR DÉTAIL EN PLAN H.D. = HAUTEUR DONNÉE SUR LES LIEUX
 ENC. = ENCASTRÉ SURF. = SURFACE G.P. = GRILLES PROTECTRICES ÉLEC. = ÉLECTRONIQUE

NOTE GÉNÉRALE : L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR TOUTE LA QUINCAILLERIE NÉCESSAIRE POUR LA SUSPENSION ET LA FIXATION DES LUMINAIRES (EXEMPLES: MOULURE DE FINITION POUR ENCASTREMENT DANS LE GYPSE, CÂBLES DE SUSPENSION DE LONGUEUR APPROPRIÉE, TRANSFORMATEUR, ETC.). LA MÉTHODE DE FIXATION ET LA HAUTEUR DE MONTAGE DOIVENT ÊTRE VALIDÉES EN CHANTIER AVANT D'EFFECTUER LA COMMANDE.

ARCHITECTE:



INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:



INGÉNIEUR STRUCTURE:



POUR SOUMISSION
 27 JUIN 2019
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

3	POUR SOUMISSION	19-06-27
2	POUR COORDINATION	19-06-26
1	POUR COMMENTAIRES	19-05-03
0	POUR COMMENTAIRES 50%	19-04-17
révisions		date

A	A no. du détail
B	no. de la feuille-où détail exigé
C	no. de la feuille-où détaillé

Projet **PARCS CANADA** Project
 702, 5e RUE DE LA POINTE,
 SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9
 MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT D'ACCUEIL
 SECTEUR ST-MATHIEU
 PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Dessin **ÉLECTRICITÉ** Drawing
PANNEAUX DE DISTRIBUTION & TABLEAUX

Conçu par	Designed by	RIEL DELORME, Ing.	2019-06-27
Dessiné par	Drawn by	ANDRÉE-ANNE BOISVERT, dess.	2019-06-27
Approuvé par	Approved by	RIEL DELORME, Ing.	2019-06-27
Soumission	Gestionnaire de projet	TPSCC	
Tender	PWGSC Project Manager		
No de projet	Project number	P25568/38789	1850
TPSCC	PWGSC Client		
Nom de fichier	File name	1850E01	
No de plan ou dessin	File name		No de classement
			E04 / 06

DEVIS ÉLECTRICITÉ 1 DE 2

CONDITIONS GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

LES CLAUSES GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DE PARC CANADA (PC) FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LORSQUE LE MOT ENTREPRENEUR EST UTILISÉ AU SEIN DE LA PRÉSENTE SECTION, IL EST ENTENDU QU'IL SIGNIFIE LA PERSONNE, LA COMPAGNIE, LA RAISON SOCIALE OU LA CORPORATION AGISSANT DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN REPRÉSENTANT DÔMENT AUTORISÉ AUQUEL LE CONTRAT OU UNE PARTIE DU CONTRAT A ÉTÉ ADJUGÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ CONTENUS DANS CE DEVIS.

LE TERME PROPRIÉTAIRE DÉSIGNÉ "PC", LE TERME INGÉNIEUR DÉSIGNÉ LE RESPONSABLE DE CETTE SECTION.

L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR UN OUVRAGE COMPLET ET FONCTIONNEL SELON LES RÈGLES DE L'ART GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉ ET RECONNU.

TOUT TRAVAIL, APPAREIL, ACCESSOIRE OU MATÉRIAU, BIEN QUE NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRIT AU DEVIS OU MONTRÉ AUX PLANS, MAIS REQUIS D'UNE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE RACCORDEMENT, LE BON FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS À FOURNIR, À INSTALLER ET À RACCORDER, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME INCLUS AU PRÉSENT CONTRAT.

CODES, RÈGLEMENTS, PERMIS ET NORMES

TOUTS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS ET TOUT L'APPAREILLAGE DOIVENT RENCONTRER LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE V ÉLECTRICITÉ, CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ – PREMIÈRE PARTIE ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC C22.10 VERSION EN VIGUEUR (CEQ), AINSI QU'AUX CODES ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX.

CEPENDANT, EN AUCUN CAS LE STANDARD ÉTABLI PAR LES PLANS NE DEVRA ÊTRE RÉDUIT PAR UN CODE ET EN AUCUN CAS LE STANDARD NE DEVRA ÊTRE INFÉRIEUR À CELUI DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC.

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX ÉDITIONS DES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE PROCURER, À SES PROPRES FRAIS, TOUTS LES PERMIS, CERTIFICATS D'INSPECTION, CERTIFICATS D'ACCEPTION QUI LUI SONT NÉCESSAIRE AFIN DE COMMENCER ET COMPLÉTER À BONNE FIN TOUTS LES TRAVAUX QUI LUI ONT ÉTÉ ADJUGÉS SOUS CONTRAT.

LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ÉLECTRICIENS OU PAR UN ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN TITULAIRE D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA PROVINCE DANS LAQUELLE LES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS.

VISITE DES LIEUX

L'ENTREPRENEUR PEUT VISITER ET EXAMINER LE SITE DES TRAVAUX, AFIN DE S'Y PROCURER TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE À L'ÉVALUATION DU PRIX DE SA SOUMISSION, Y COMPRIS LES INFORMATIONS CONCERNANT LA NATURE ET L'ÉTAT DES LOCAUX, DES CONSTRUCTIONS, ETC. SITUÉS SUR LES LIEUX DES TRAVAUX OU À PROXIMITÉ DE CEUX-CI. SI L'ENTREPRENEUR JUGE QU'UNE VISITE SUPPLÉMENTAIRE EST REQUISE, IL POURRA DEMANDER AU PROPRIÉTAIRE L'AUTORISATION DE RETOURNER SUR LES LIEUX AFIN DE FINALISER LE PRIX DE SA SOUMISSION.

HORAIRE DES TRAVAUX

LES TRAVAUX SERONT PRINCIPALEMENT EFFECTUÉS DURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. CEPENDANT, CERTAINS TRAVAUX POURRAIENT DEVOIR ÊTRE RÉALISÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES. L'ENTREPRENEUR PEUT OBTENIR PLUS D'INFORMATION SUR L'HORAIRE DES TRAVAUX EN S'ADRESSANT À L'ARCHITECTE.

COORDINATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER TOUTS SES TRAVAUX ET L'HEURE À LAQUELLE CEUX-CI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT. À NOTER QU'IL EST POSSIBLE QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS PAR PHASES. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR PEUT OBTENIR DE L'INFORMATION SUR L'HORAIRE DES TRAVAUX DURANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS EN S'ADRESSANT À L'ARCHITECTE.

L'INGÉNIEUR INFORME L'ENTREPRENEUR QUE LES TRAVAUX SE SITUENT DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET QUE CE BÂTIMENT DOIT DEMEURER FONCTIONNEL DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT.

COORDINATION AVEC LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES

LES PLANS ET DEVIS DES AUTRES DISCIPLINES SONT COMPLÉMENTAIRES AUX PLANS ET DEVIS DE LA PRÉSENTE SECTION. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER CES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES DISCIPLINES.

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT DES APPAREILS ÉLECTRIQUES (ÉCLAIRAGE ET AUTRES) ET DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES AVANT LEUR INSTALLATION ET/OU LEUR RACCORDEMENT.

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITS, D'APPAREILS ET D'ACCESSOIRES EN RAISON D'UNE MAUVAISE COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

PLANS POUR SOUMISSION

LES PLANS NE MONTRENT PAS TOUTS LES CONDUITS ET LES CONDULETS, TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION, DE MONTAGE, ET DE TIRAGE, TOUTS LES FILS, LES ACCESSOIRES DE RACCORDEMENT, ETC. TOUTEFOIS, TOUTS CES COMPOSANTS N'APPARAISSANT PAS AUX PLANS DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU PRÉSENT DEVIS ET DU CCÉ.

DESSINS D'ATELIER

L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT LA COMMANDE DES MATÉRIAUX, APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS, SOUMETTRE À LA VÉRIFICATION DE L'INGÉNIEUR ET DU PROPRIÉTAIRE UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DES DESSINS D'ATELIER POUR TOUT LE MATÉRIEL DÉCRIT DANS CE DEVIS OU MONTRÉ AUX PLANS AINSI QUE TOUTS LES ACCESSOIRES ET OPTIONS À INCLURE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT CLAIREMENT PRÉSENTER LES DIFFÉRENTES OPTIONS SÉLECTIONNÉES.

L'ÉTUDE ET L'ANNOTATION DES DESSINS / ÉCHANTILLONS PAR L'INGÉNIEUR NE S'APPLIQUENT QU'À LA DISPOSITION GÉNÉRALE, LES ERREURS DE DIMENSIONS ET DE QUANTITÉ, Y COMPRIS LES OBSTACLES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, POURRONT ÊTRE NOTÉS, MAIS CELA NE DÉGAGERA PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ DE TERMINER L'OUVRAGE SUIVANT LES PLANS ET DEVIS.

LES CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIAUX, DÉTAILS PERTINENTS DE FABRICATION ET D'INSTALLATION, TOUT AUTRE FONCTION PARTICULIÈRE ET NORMES CORRESPONDANTES SERONT CLAIREMENT INDIQUÉS SUR CHAQUE DESSIN D'ATELIER.

LES DESSINS D'ATELIER NE DOIVENT PAS CONTENIR DE RENSEIGNEMENTS QUI NE CONCERNENT PAS LE PROJET.

ÉQUIVALENCE

LES NOMS DES MANUFACTURIERS ET LES RÉFÉRENCES AUX CATALOGUES MONTRÉS AUX DESSINS OU AU DEVIS SONT UTILISÉS POUR DÉMONTRER, DE FAÇON PRÉCISE, LA QUALITÉ ET LES PERFORMANCES DE L'APPAREILLAGE OU DES MATÉRIAUX EXIGÉS. LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE BASÉES SUR LES PRODUITS SPÉCIFIÉS AUX DESSINS OU AU DEVIS. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR PEUT SOUMETTRE DES ÉQUIVALENCES AUX APPAREILLAGES ET MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ÉQUIVALENCE SOUMISE.

ADVENANT LE REFUS DE L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER L'APPAREILLAGE OU LES MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS, LE TOUT SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.

LES LUMINAIRES PROPOSÉS EN ÉQUIVALENCE DEVRONT FAIRE L'OBJET D'ÉTUDE PHOTOMÉTRIQUE PAR LE MANUFACTURIER PROPOSÉ EN ÉQUIVALENCE. JOINDRE LA SIMULATION D'ÉCLAIRAGE LORS DE LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

SI L'ÉQUIVALENCE EST ACCEPTÉE, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER TOUTS LES FRAIS QUE DES MODIFICATIONS PEUVENT ENGAGER PENDANT LE PROJET, C'EST-À-DIRE TOUT CHANGEMENT AUX PLANS ET AUX TRAVAUX À EFFECTUER.

SE RÉFÉRER AUX CLAUSES ADMINISTRATIVES DU PROPRIÉTAIRE POUR LES MATÉRIAUX ÉQUIVALENTS.

ERREUR ET OMISSION

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ LORSQUE DES TRAVAUX SONT À REFAIRE EN RAISON D'UNE ERREUR, D'UNE OMISSION OU D'UN MANQUE DE COORDINATION DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR. CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REPRIS SANS FRAIS.

CHANGEMENT

AUCUN CHANGEMENT AUX PLANS ET DEVIS N'EST PERMIS À MOINS D'AUTORISATIONS ÉCRITES PAR L'INGÉNIEUR.

POUR TOUTE MODIFICATION AU CONTRAT, PRÉSENTER LES DÉTAILS COMPLETS INDIQUANT LES QUANTITÉS DE CHACUN DES MATÉRIAUX REQUIS AU PRIX UNITAIRE SUIVANT LE PRIX DU GROSISTE, DE MÊME QUE LA MAIN-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE POUR CHACUN DES OUVRAGES.

PLANS "TEL QUE CONSTRUIT"

À LA FIN DES TRAVAUX ET AVANT LEUR ACCEPTATION PROVISOIRE PAR L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA ANNOTER EN ROUGE, SUR UNE COPIE PROPRE DES PLANS, TOUTS LES CHANGEMENTS APPORTÉS DURANT LA CONSTRUCTION. LA COPIE DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉE "TEL QUE CONSTRUIT" ET ÊTRE SIGNÉE ET DATÉE PAR L'ENTREPRENEUR.

GARANTIE

FOURNIR UNE GARANTIE, PAR ÉCRIT, POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS UNE ANNÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTION DES TRAVAUX. DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, RÉPARER ET/OU REMPLACER TOUTS LES MATÉRIAUX ET/OU LES TRAVAUX DÉFECTUEUX, ET CE, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.

PRÉREQUIS POUR L'INSPECTION PROVISOIRE

AVANT DE SOLLICITER L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

COMPLÉTER LES TRAVAUX AU MAXIMUM, SINON L'INGÉNIEUR POURRA REFUSER DE DRESSER UNE TROP LONGUE LISTE DE DÉFICIENCES. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR POURRA SE VOIR FACTURER DES DÉPLACEMENTS INUTILES OCCASIONNÉS À L'INGÉNIEUR, EN RAISON D'UN MANQUE DE COORDINATION OU DE NÉGLIGENCE.

NETTOYER TOUTS LES APPAREILS INTÉGRÉS AU PROJET ET RETOUCHER LA PEINTURE SUR LES ÉQUIPEMENTS, S'IL Y A LIEU.

REMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION "TEL QUE CONSTRUIT".

AFFICHER TOUTS LES CERTIFICATS.

REMETTRE LES LIVRETS D'INSTRUCTIONS.

REMETTRE LES PIÈCES DE RECHANGE REQUISES.

AU COURS DE L'INSPECTION, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

DÉMONTRER SYSTÉMATIQUEMENT QUE LES SYSTÈMES ET LES ÉQUIPEMENTS OPÈRENT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES PLANS ET DEVIS.

METTRE À LA DISPOSITION DE L'INGÉNIEUR LES MOYENS NÉCESSAIRES QUI LUI PERMETTENT D'EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS, TELLES QUE LA DISPONIBILITÉ D'ESCABEAUX ET D'ÉCHELLES AUX ENDROITS REQUIS, LE DÉPLACEMENT PRÉALABLE DES TUILLES DE PLAFOND, L'OUVERTURE DES PORTES D'ACCÈS, ETC.

DOCUMENTS À REMETTRE

À L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR, EN TEMPS OPPORTUN, UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS SUIVANTS, PERTINENTS AUX TRAVAUX QU'IL A EXÉCUTÉS:

LETTRE DE GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

DESSINS ANNOTÉS "TEL QUE CONSTRUIT" AVEC IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

MANUELS D'INSTRUCTIONS ET D'ENTRETIEN AVEC DESSINS ANNOTÉS;

RAPPORT ÉCRIT AFFIRMANT QUE LES SYSTÈMES ONT ÉTÉ MIS EN MARCHÉ ET QUE CEUX-CI OPÈRENT SELON LES PLANS, SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

RAPPORT D'INSTALLATION PARASISMIQUE (ÉARS);

NOTE: TOUTS LES DOCUMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS PAR SON AUTEUR.

ACCEPTION DES TRAVAUX

SUR RÉCEPTION DE L'AVIS ÉCRIT PAR L'ENTREPRENEUR QUE CES TRAVAUX SONT TERMINÉS ET QUE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'ACCEPTION EST REQUISE, L'INGÉNIEUR EFFECTUERA UNE PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE DE CES TRAVAUX.

IL RÉDIGERA UNE LISTE INDIQUANT LES DÉFECTUOSITÉS DONT IL JUGE DEVOIR ÊTRE CORRIGÉ. CETTE LISTE S'INITIULERA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1".

APRÈS LA CONFIRMATION PAR ÉCRIT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR, QUE TOUTS LES TRAVAUX SONT TERMINÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1" ÉMISE PAR L'INGÉNIEUR, CELUI-CI EFFECTUERA UNE SECONDE VÉRIFICATION ET PRODUIRA, S'IL Y A LIEU, LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 2". SI L'INSTALLATION EST CONFORME ET ACCEPTABLE, UN DOCUMENT OFFICIEL APPROUVANT LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ SERA ÉMIS.

L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE DÉFRAYER TOUTS LES FRAIS D'INSPECTION SUBSÉQUENTS À LA PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE, SI CETTE DERNIÈRE S'AVÈRE INSUFFISANTE POUR QUE L'INGÉNIEUR PUISSE ÉMETTRE LE DOCUMENT "APPROBATION FINALE DES TRAVAUX".

PAR CONSÉQUENT, LES LISTES DE DÉFICIENCES SUBSÉQUENTES (NO 2, NO 3, ETC.) REQUISES POUR ÉMETTRE LES DOCUMENTS D'ACCEPTION FINALE DES TRAVAUX SERONT FACTURÉES SUR UNE BASE HORAIRE AU CLIENT PAR L'INGÉNIEUR. LE CLIENT DÉDUIRA ALORS LE MONTANT DE CETTE FACTURE, DE CELUI INSCRIT AU CONTRAT DE L'ENTREPRENEUR.

CONDITIONS TECHNIQUES

GÉNÉRALITÉS

ÉTENDUE DES TRAVAUX

CE DEVIS SOMMAIRE POURVOIT À L'INSTALLATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS ET MONTRÉS AUX PLANS, Y COMPRIS TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUTS LES ACCESSOIRES, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TELS QUE :

LES RELEVÉS EXHAUSTIFS REQUIS POUR IDENTIFIER LES CIRCUITS DES APPAREILS DANS LA ZONE DES TRAVAUX;

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE;

L'ÉCLAIRAGE, LES PRISES ET SERVICES REQUIS DANS LES LOCAUX RÉAMÉNAGÉS;

LA MODIFICATION DE CERTAINS CIRCUITS DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION EXISTANTS;

L'ALIMENTATION DE TOUTS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES RELOCALISÉS;

LA RELOCALISATION ET LA RÉALIMENTATION DE CERTAINS APPAREILS ET/OU ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES;

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT;

RÉSEAU DE MISE À LA TERRE DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE;

SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR AVEC DISPOSITIFS DE COMMANDE;

SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS PAR ACCUMULATEUR ET SIGNALISATION D'ISSUE;

PRISES ET SERVICES;

SYSTÈME DE RÉSEAU DE CONDUITS VIDE POUR LES SERVICES AUXILIAIRES (TÉLÉPHONIE, INFORMATIQUE, CÂBLODISTRIBUTION ET/OU AUTRES);

LES TRAVAUX DE TÉLÉPHONIE ET RÉSEAUTIQUE;

LES TRAVAUX D'ALARME INTRUSION;

LES TRAVAUX D'ALARME INCENDIE;

RACCORDEMENT DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE / PLOMBERIE;

RACCORDEMENT DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DU BÂTIMENT (QUINCAILLERIE ÉLECTRIFIÉE, ETC.)

MISE EN MARCHÉ ET VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES;

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL;

TOUTS LES AUTRES TRAVAUX MONTRÉS AUX PLANS.

CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE ET NE DÉGAGE AUCUNEMENT L'ENTREPRENEUR DES AUTRES TRAVAUX À EFFECTUER MONTRÉS SUR LES PLANS, AINSI QUE DES TRAVAUX ET DE LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS NON MONTRÉS AUX PLANS, MAIS REQUIS DE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX EXIGENCES D'OBLIGATION DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DÉCRITES AUX CLAUSES GÉNÉRALES DE PC ET AUX DOCUMENTS D'ARCHITECTURE.

DÉMOLITION SÉLECTIVE

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE EST LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVISION.

EST CONSIDÉRÉE COMME DÉMOLITION SÉLECTIVE, L'ENLÈVEMENT DE TOUT MATÉRIEL QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DÉSIGNÉ COMME DEVANT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE OU COMME POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉ DANS LE CADRE DU PROJET.

LE DÉBRANCHEMENT À LA SOURCE, SOIT LE POINT QUI DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL PENDANT LE DÉBRANCHEMENT OU QUI SERA REMIS OPÉRATIONNEL IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉBRANCHEMENT, DE TOUT CONDUCTEUR D'ÉNERGIE OU FAISANT PARTIE D'UN SYSTÈME AUXILIAIRE EST DE LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVSION.

LA DÉMOLITION IMPLIQUE L'ENLÈVEMENT DE TOUT CONDUCTEUR ET CONDUIT JUSQU'À SA SOURCE.

LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, QU'ILS SOIENT SÉLECTIFS OU COMPLETS, COMPRENNENT LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, LA MAIN D'ŒUVRE, LE TRAVAIL, LES OUTILS, LES ÉCHAFAUDAGES, LES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR LE DÉMANTÈLEMENT DES SURFACES AFFECTÉES.

L'AMPLÈUR GLOBALE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SÉLECTIVE OU COMPLÈTE, EST INDIQUÉE SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉGALEMENT CONSULTER LES PLANS DE L'ARCHITECTE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTE L'AMPLÈUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE MAINTENIR TOUTS LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS EN PRÉVOYANT LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES REQUIS. AU MOMENT OPPORTUN, CES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE RENDUS PERMANENTS SUIVANT LES PRESCRIPTIONS DE LA PRÉSENTE SECTION.

TEMPORAIRE

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES TEMPORAIRES NÉCESSAIRES DURANT LES TRAVAUX. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DES FRAIS DE RACCORDEMENT/PERMIS H-0.

IGNIFUGATION

LORSQUE DES CONDUITS OU DES CÂBLES TRAVERSENT DES MURS ET DES PLANCHERS COUPE-FEU, ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ AU FEU ET À LA FUMÉE À L'AIDE DE PRODUIT 3M, 303, FS195, CS95 ET DES TROUSSES DE SCÉLLEMENT DES SÉRIES 7902 ET 7904. L'INSTALLATION SERA SELON LA NORME CAN/CGSB 19.13-887 ET LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

ÉTANCHEIFIER LES BOITES DE SORTIE ÉLECTRIQUE INSTALLÉS DANS LES SÉPARATIONS COUPE-FEU À L'AIDE DE MASTIQUE MALLÉABLE TEL QUE HILTI CP617 OU AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT.

ÉQUILIBRAGE DES CHARGES

MESURER LE COURANT DE PHASE DES TABLEUX DE DISTRIBUTION SOUS DES CHARGES NORMALES DE FONCTIONNEMENT ET OBTENIR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE DE COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES.

MESURER LES TENSIONS DES PHASES SOUS CHARGES ET RÉGLER LES PRISES DES TRANSFORMATEURS POUR QUE LA TENSION OBTENUE SOIT À 2% PRÈS DE LA TENSION NOMINALE DU MATÉRIEL.

MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS

TOUTS LES APPAREILS INSTALLÉS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ACNOR (C.S.A) OU ULC ET PORTER L'IDENTIFICATION ATTESTANT CETTE APPROBATION.

QUALITÉ :

LES PRODUITS, MATÉRIAUX, APPAREILS ET PIÈCES (APPELÉS "PRODUITS" DANS LES DOCUMENTS) UTILISÉS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE NEUFS, EN PARFAIT ÉTAT ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ, CONFORMÉMENT AUX TERMES DU DEVIS POUR LES FINS AUXQUELLES ILS SONT DESTINÉS.

LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS PAR CSA OU ULC. DANS LE CAS OÙ IL N'EXISTE D'AUTRE CHOIX QUE DE FOURNIR UN PRODUIT NON HOMOLOGUÉ, AVISER L'INGÉNIEUR ET OBTENIR L'APPROBATION PRÉALABLE DU SERVICE D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

LES PRODUITS TROUVÉS DÉFECTUEUX AVANT LA FIN DES TRAVAUX SERONT REFUSÉS, QUELLES QUE SOIENT LES CONCLUSIONS DES INSPECTIONS PRÉCÉDENTES. LES INSPECTIONS N'ONT PAS POUR OBJET DE DÉGAGER L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS, MAIS SIMPLEMENT DE TENTER DE RÉDUIRE LES RISQUES D'OMISSION OU D'ERREUR. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX À SES PROPRES FRAIS ET SERA RESPONSABLE DES RETARDS ET DES COÛTS QUI POURRAIENT EN DÉCOULER.

INSTRUCTION DU FABRICANT :

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT CONCERNANT LES MATÉRIAUX, L'ÉQUIPEMENT À UTILISER ET LES MÉTHODES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'INSTALLATION DES PRODUITS SPÉCIFIÉS. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR D'OBTENIR DU FABRICANT DES INSTRUCTIONS COMPLÈTES POUR L'INSTALLATION DES PRODUITS.

EMPLACEMENT DES APPAREILS :

L'EMPLACEMENT INDIQUÉ POUR LES APPAREILS, PRISES DE COURANT ET AUTRES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME APPROXIMATIF. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA DONNÉ SI L'EMPLACEMENT D'UN APPAREIL EST MODIFIÉ D'AU PLUS 10 PL. (3M).

PERCEMENTS ET DÉCOUPAGES

TOUTS LES PERÇEMENTS, TOUTES LES OUVERTURES OU TOUTS LES DÉCOUPAGES REQUIS POUR LE CÂBLAGE ÉLECTRIQUE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR :

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LORSQU'ILS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SUR TOUT MATÉRIAU DE FINITION OU TOUT MATÉRIAU APPARENT DU BÂTIMENT. TOUTEFOIS, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEMEURE RESPONSABLE D'IDENTIFIER L'EMPLACEMENT DE CES OUVERTURES.

L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DANS TOUTS AUTRES CAS.

TOUT PERÇEMENT OU TOUT DÉCOUPAGE DANS TOUT ÉLÉMENT DE CHARPENTE DOIT ÊTRE SOUMIS AU CONTRÔLE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE QUI DOIT EN DONNER L'APPROBATION.

EXÉCUTER TOUT PERÇEMENT DANS LE BÉTON À L'AIDE D'UNE PERCEUSE ROTATIVE.

LORSQUE LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT, PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS AFIN DE DÉTECTER LA PRÉSENCE DES CONDUITS DANS LES DALLES ET LES MURS. TOUTE AVARIE AUX CONDUITS EXISTANTS DOIT ÊTRE RÉPARÉE PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.

PROTECTION

PROTÉGER LE MATÉRIEL ET LES ÉLÉMENTS INSTALLÉS OU EXISTANTS CONTRE TOUT DOMMAGE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

RÉPARER LES DOMMAGES CAUSÉS AUX MATÉRIAUX ET AU MATÉRIEL ADJACENTS PAR LE REMPLACEMENT DE CEUX-CI.

RACCORDEMENT DE LA FORCE MOTRICE ET DE L'ÉQUIPEMENT

EFFECTUER TOUTS LES RACCORDEMENTS DE LA FORCE MOTRICE ET DE TOUTS LES APPAREILS ÉLECTRIQUES EN SE CONFORMANT AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DES DIVERS ÉQUIPEMENTS.

RACCORDER LES MOTEURS, LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DE MÊME QUE TOUT ÉQUIPEMENT GÉNÉRANT DES VIBRATIONS MÉCANIQUES, À L'AIDE D'UN CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE D'UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 40 PO. (1000 MM) PARTANT D'UNE BOÎTE DE JONCTION OU D'UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'APPAREIL. LORSQUE LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS SONT SITUÉS À L'EXTÉRIEUR, LE CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE DOIT ÊTRE ENVELOPPÉ D'UNE GAINE DE NÉOPRENE AVEC RACCORDOS ÉTANCHES.

PRÉVOIR UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT LOCAL POUR CHAQUE ÉQUIPEMENT.

MISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION

FOURNIR LES SERVICES DE DÉMARRAGE DES INSTALLATIONS PENDANT UNE DURÉE SUFFISANTE, EN PRÉVOYANT LE NOMBRE DE VISITES NÉCESSAIRES POUR METTRE LES ÉQUIPEMENTS EN MARCHÉ ET FAIRE EN SORTIE QUE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION SOIT FAMILIER AVEC TOUTS LES ASPECTS DE LEUR ENTRETIEN ET DE LEUR FONCTIONNEMENT.

NETTOYAGE

NETTOYER ET RETOUCHER LES SURFACES PEINTES EN ATELIER QUI ONT ÉTÉ ÉGRATIGNÉES OU ENDOMMAGÉES EN COURS D'EXPÉDITION ET D'INSTALLATION; UTILISER UNE PEINTURE DE TYPE ET DE COULEUR IDENTIQUES À LA PEINTURE D'ORIGINE.

NETTOYER LES CROCHETS, SUPPORTS, ATTACHES ET AUTRES DISPOSITIFS DE

DEVIS ÉLECTRICITÉ 2 DE 2

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

LA PROVENANCE DE L’ALIMENTATION ÉLECTRIQUE N’EST GÉNÉRALEMENT PAS CONNUE. L’ENTREPRENEUR A L’OBLIGATION D’EFFECTUER UN RELEVÉ EXHAUSTIF AFIN DE DÉTERMINER LA PROVENANCE DE L’ALIMENTATION DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX (RELOCALISATION, ENLEVEMENT, AJOUT).

TOUTS LES CIRCUITS MODIFIÉS DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS SUR LA CARTE D’IDENTIFICATION À L’INTÉRIEUR DES PORTES DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION.

LA PLAQUE DE RECOUVREMENT DE TOUTES LES PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DANS L’AIRE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉE AVEC UN AUTOCOLLANT DE TYPE P-TOUCH (TEXTE NOIR SUR RUBAN TRANSPARENT). FOURNIR DES ÉCHANTILLONS D’AUTOCOLLANTS AU PROPRIÉTAIRE POUR APPROBATION.

POUR DÉSIGNER LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, UTILISER DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES ET ÉTIQUETTES CONÇUES COMME SUIT:

PLAQUES SIGNALÉTIQUES :

PLAQUES À GRAVER EN PLASTIQUE LAMICOÏDE DE 1/8 PO. (3 MM) D’ÉPAISSEUR, À FACE BLANCHE ET ÂME NOIRE POUR LE MATÉRIEL ALIMENTÉ PAR LE RÉSEAU NORMAL, FIXÉES MÉCANIQUEMENT AU MOYEN DE VIS AUTO-TARAUDEUSES OU, LORSQUE IMPRATICABLE, RELIÉE À L’ÉQUIPEMENT PAR UNE ATTACHE DE NYLON.

FORMAT DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES :

LE FORMAT DES PLAQUES DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LE TEXTE À INSCRIRE EN UTILISANT UNE HAUTEUR DE LETTRE DE 3/16 PO. (5 MM) MINIMUM ET DES INTERLIGNES DE 1/8 PO. (3 MM) MINIMUM.

LES TERMES À INSCRIRE SUR LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT LA FABRICATION DE CELLES-CI.

PRÉVOIR UNE MOYENNE DE VINGT-CINQ (25) LETTRES PAR PLAQUE ET ÉTIQUETTE.

MATÉRIEL À ÊTRE DÉSIGNÉ:

- EQUIPEMENT SOUS COFFRET (INTERRUPTEUR, CONTACTEUR, ETC.).
- APPAREILS (UNITÉ DE VENTILATION, ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE, ETC.).
- PRISES DE COURANT, INTERRUPTEUR D’ÉCLAIRAGE, BOÎTE DE JONCTION, ETC.

IDENTIFICATION DE LA FILIERIE

À L’AIDE D’UN RUBAN DE PLASTIQUE NUMÉROTÉ OU COLORÉ, MARQUER DE FAÇON PERMANENT ET INDÉLÉBILE, LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS DE PHASE DE CHAQUE ARTÈRE ET DE CHAQUE CIRCUIT DE DÉRIVATION.

CONSERVER L’ORDRE DES PHASES ET LE MÊME CODE DE COULEUR POUR TOUTE L’INSTALLATION.

LE CODE DE COULEUR DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME CSA C22.10.

UTILISER DES CÂBLES DE COMMUNICATION FORMÉS DE CONDUCTEURS À REPÉRAGE COULEUR ET ASSURER LA CONCORDANCE DES COULEURS POUR TOUT LE RÉSEAU.

QUINCAILLERIE D’INSTALLATION

CHEMINS DE CÂBLES DE PUISSANCE

CHEMIN DE CÂBLES DU TYPE ÉCHELLE DE CLASSE D1, EN ALUMINIUM, AVEC SUPPORTS À TOUTS LES 10 PI. (3 M) MAXIMUM RÉPONDANT À TOUTS LES CODES ET NORMES APPLICABLES.

CHEMINS DE CÂBLES AYANT LES DIMENSIONS SUIVANTES: LONGUEUR DES SECTIONS DROITES DE 10 PI. (3 M), LARGEUR DE 18 PO. (450 MM), PROFONDEUR DE 4,75 PO. (120 MM), ESPACEMENT DES DEGRÉS DE 10 PO. (250 MM) ET RAYON DES COUDES TEL QUE REQUIS.

L’ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER TOUTS LES ACCESSOIRES REQUIS (PROTECTEUR DE SORTIE, QUINCAILLERIE DE SUSPENSION, CONDUCTEUR ET QUINCAILLERIE POUR LA CONTINUITÉ DES MASSES, ETC.)

RELIER LE CONDUCTEUR DE M.A.L.T. PRÉVU AU CHEMIN DE CÂBLES À DES INTERVALLES NE DÉPASSANT PAS 50 PI. (15 M) AFIN DE RÉALISER LA CONTINUITÉ DES MASSES DE CELUI-CI.

CÂBLES ET CONDUITS

TOUTS LES CONDUCTEURS SERONT EN CUIVRE ISOLÉ À 600 VOLTS, DE TYPE RW90 OU RWU90 (SELON LES INDICATIONS). LE CALIBRE DES CONDUCTEURS DEVRA AVOIR LA MÊME VALEUR QUE LE DISJONCTEUR OU FUSIBLE PROTÉGÉANT LA DÉRIVATION, SAUF EXCEPTION PRÉVUE PAR LE CODE, ET DEVRONT ÊTRE DE CALIBRE #12 AWG MINIMUMS.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES INSTALLATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES AVEC DES CANALISATIONS DE TYPE TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT) DE 3/4 PO.(19 MM) DE DIAMÈTRE MINIMUM.

L’UTILISATION DE CÂBLES ARMÉS SOUPLE DE TYPE "AC90" (CÂBLE BX) EST TOUTEFOIS PERMISE POUR L’ÉCLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES ENDROITS DISSIMULÉS TELS QUE TUILLES ACOUSTIQUES ET MURS DE GYPSE.

INSTALLER UNE CORDE DE TIRAGE DANS LES CONDUITS VIDES.

CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES ET ÉTANCHES POUR LES RACCORDEMENTS DE MOTEURS, DE TRANSFORMATEURS ET ÉQUIPEMENTS VIBRATOIRES ANSI QU’AUX AUTRES ENDROITS INDIQUÉS.

AUCUNE INSTALLATION HORIZONTALE DE CÂBLE OU DE CONDUIT N’EST PERMISE DANS LES MURS. LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES D’IMPLANTATION DU BÂTIMENT.

SUR LES MURS DE BLOC, PRÉVOIR DES INSTALLATIONS EN SURFACE AVEC DES CONDUITS ET DES BOÎTES MOULÉES.

TERMINAISONS DU CÂBLAGE

LES BORNES, COSSES ET VIS SERVANT À LA CONNEXION DES CONDUCTEURS DOIVENT CONVENIR À DES CONDUCTEURS EN CUIVRE OU EN ALUMINIUM.

BOÎTES DE JONCTION ET DE TIRAGE

TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION OU DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE ACCESSIBLES. CHAQUE COUVERCLE SERA MARQUÉ DU NUMÉRO DE CIRCUIT PRÉSENT DANS LA BOÎTE.

POSER LES BOÎTES DE TIRAGE DANS DES ENDROITS DISSIMULÉS, MAIS FACILES D’ACCÈS.

SEULES LES BOTTES PRINCIPALES DE JONCTION ET DE TIRAGE SONT INDIQUÉS. POSER SUFFISAMMENT DE BOÎTES DE TIRAGE POUR QUE LES CONDUITS PLACÉS ENTRE CHAQUE BOÎTE N’AIENT PAS PLUS DE 100 PI (30 M) DE LONGUEUR OU DEUX COUDES DE 90°.

BOÎTES DE SORTIE

LES BOÎTES POUR L’INSTALLATION ENCASTRÉE DOIVENT ÊTRE DES BOÎTES DE 4" (100 MM) PAR 2" (50 MM) ET D’UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 1-½" (38 MM), OCTOGONALES 4"Ø (100MM) OU CARRÉS 4" X 4" (100 MM X 100 MM) AVEC COUVERCLE POUR CONVENIR AU FINI. LES BOÎTES À PAROIS DÉMONTABLES NE SONT PAS ACCEPTABLES.

LES BOÎTES DE SORTIE NE DOIVENT PAS ÊTRE ADOSSÉES L’UNE SUR L’AUTRE DANS UN MUR AFIN DE LIMITER LA PROPAGATION DU SON. AU MOINS UN COLOMBAGE VERTICAL DOIT SÉPARER LES BOÎTES INSTALLÉES DOS À DOS DANS UN MÊME MUR.

LES BOÎTES DE SORTIE À 347 V, POUR LES DISPOSITIFS FONCTIONNANT À CETTE TENSION, DOIVENT ÊTRE DE TYPE APPROPRIÉE.

PLAQUES DE RECOUVREMENT

TOUTES LES BOÎTES POUR PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DOIVENT ÊTRE MUNIES D’UN COUVERCLE DE FINITION STANDARD POUR MUR DE GYPSE OU DE TYPE ("PLASTER COVER") POUR LES MURS DE PLÂTRE.

LES PLAQUES POUR LES PRISES DE COURANT, LES INTERRUPTEURS D’ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE.

PRODUITS – ÉCLAIRAGE ET PRISES

DISPOSITIFS D’ÉCLAIRAGE

FOURNIR ET INSTALLER LES INTERRUPTEURS INDIQUÉS AUX PLANS, POUR USAGE ROBUSTE, BLANC, TEL QUE LEVTON, MODÈLE 1101-CW (120V,15A).

FOURNIR ET INSTALLER LES GRADATEURS À GLISSIÈRE INDIQUÉS AUX PLANS, 120V, 600W, TEL QUE LEVTON, SÉRIE 6674.

FOURNIR ET INSTALLER LES MODULES DE PUISSANCE "POWER-PACK" POUR LE CONTRÔLE D’ÉCLAIRAGE INDIQUÉS AUX PLANS, 120V, TEL QUE SENSOR SWITCH, MODÈLE PP-20. MONTAGE SELON LES SPÉCIFICATIONS DU MANUFACTURIER.

FOURNIR ET INSTALLER LES DÉTECTEURS DE PRÉSENCE INDIQUÉS AUX PLANS, TEL QUE SENSOR SWITCH, MODÈLE WSX-PDT (INTERRUPTEUR) ET NCM-6 (PLAFOND ÉLEVÉ).

À MOINS D’INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR DE MONTAGE DOIT ÊTRE TELLE QUE L’EXISTANT.

APPAREILS D’ÉCLAIRAGE

VALIDER AVEC L’ARCHITECTE LA SÉLECTION DE COULEUR DES APPAREILS.

FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS D’ÉCLAIRAGE INDIQUÉS AUX PLANS.

FOURNIR LES LAMPES REQUISES POUR CHACUN DES APPAREILS.

TOUTS LES APPAREILS D’ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS CSA ET/OU ULC.

PRÉVOIR TOUTE LA QUINCAILLERIE POUR LA SUSPENSION ET LA FIXATION DES LUMINAIRES.

ÉCLAIRAGE DE SECOURS

VALIDER AVEC L’ARCHITECTE LA SÉLECTION DE COULEUR DES APPAREILS.

UNITÉS À BATTERIE AVEC ACCUMULATEUR SCELLÉ SANS ENTRETIEN, DURÉE DE VIE DE 10 ANS, AVEC CHARGEUR AUTOMATIQUE, TOUTS LES COMPOSANTS STANDARDS ET SUPPORT DE MONTAGE. CAPACITÉ DE 100 WATTS, 12 V.C.C., AVEC LAMPES DE 4 WATTS DEL (SI INDIQUÉS), COULEUR BLANCHE, TELLES QUE LUMACELL, SÉRIE RG12S100.

PHARES SATELLITES, SIMPLE OU DOUBLE SELON LES INDICATIONS AUX PLANS, BASE DE TYPE THERMOPLASTIQUE DE COULEUR BLANCHE, 12 V.C.C, 4W (6W POUR LES ENDROITS INDIQUÉS AUX PLANS) PAR LAMPE DEL, TELS QUE LUMACELL, SÉRIE MQM.

ENSEIGNES DE SORTIE, DE TYPE À DIODES ÉLECTROLUMINESCENTES (DEL) AYANT UNE DURÉE DE VIE DE 25 ANS, À PICTOGRAMME VERT, DE COULEUR BLANCHE, MODÈLE UNIVERSEL À MONTAGE SELON LES INDICATIONS ET CONFORMÈMENT AU CODE DE CONSTRUCTION, TELLES QUE LUMACELL, SÉRIE LS.

PRISES DE COURANT

LES PRISES DE COURANT DOIVENT ÊTRE DE TYPE DECORA, CLASSE "COMMERCIAL", EN PLASTIQUE MOULÉ AVEC CONTACT À FROTTEMENT DOUBLE À RESSORT, AVEC MISE À LA MASSE EN "U", TELLES QUE LEVTON, MODÈLE CR15-W (5-15R), CR20-W (5-20R), 7599-W (5-15R DDFE).

À MOINS D’INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR DE MONTAGE DOIT ÊTRE TELLE QUE L’EXISTANT.

PRODUITS – CHAUFFAGE

APPAREIL DE CHAUFFAGE

VALIDER AVEC L’ARCHITECTE LA SÉLECTION DE COULEUR DES APPAREILS.

FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE CHAUFFAGE INDIQUÉS AUX PLANS, COORDONNER LES FONDS DE CLOUAGE AVEC L’ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. COORDONNER LA LOCALISATION DES RELAIS TRIAC AVEC L’ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE, SI REQUIS. COORDONNER L’ENCOMBREMENT DES APPAREILS AVEC L’ENTREPRENEUR EN MOBILIER ET LA SECTION ARCHITECTURE.

THERMOSTATS

LES THERMOSTATS PLEINE TENSION DES CHAMBRES DOIVENT ÊTRE DE TYPE ÉLECTRONIQUE INTELLIGENT NON-PROGRAMMABLE ET FONCTIONNER À 240 V, 3000W, AVOIR UNE GAMME DE TEMPÉRATURE DE 3-30°C, PRÉCISION INFÉRIEURE À 0.1°C, TEL QUE STELPRO, MODÈLE STE402NP.

FOURNIR LES THERMOSTATS INTÉGRÉS AUX APPAREILS LORSQU’INDIQUÉ AUX PLANS. LES THERMOSTATS DOIVENT ÊTRE DE TYPE ANTIVANDAL.

FOURNIR UN COUVRE-THERMOSTAT POUR TOUTS LES THERMOSTATS PRÉSENTS DANS LES AIRES COMMUNES ET DANS LE STATIONNEMENT. REMETTRE LES CLEFS DES COUVRE-THERMOSTAT AU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT.

RELAIS DE PUISSANCE

L’ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE EST RESPONSABLE DE RACCORDER LA PARTIE PUISSANCE DES RELAIS FOURNIS PAR MÉCANIQUE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.

SERPENTINS

LES SERPENTINS ÉLECTRIQUES DE GAINÉ DE VENTILATION SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LA SECTION VENTILATION ET ILS SERONT RACCORDÉS (PUISSANCE SEULEMENT) PAR LA DIVISION ÉLECTRICITÉ.

PRODUITS – AUTRES ÉQUIPEMENTS

VENTILATEURS À PALES

VALIDER AVEC L’ARCHITECTE LA SÉLECTION DE COULEUR DES APPAREILS.

FOURNIR ET INSTALLER LES VENTILATEURS À PALES TELS QUE BIG ASS FANS, MODÈLE HAIKU 52".

SERVICES AUXILIAIRES

TÉLÉCOMMUNICATIONS (TÉLÉPHONIE/INFORMATIQUE/CÂBLODISTRIBUTION)

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA PRÉVOIR LES SERVICES D’UN SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ EN TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES TRAVAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS,

L’ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU DE BOÎTES DE SORTIES MURALES ET CONDUITS ÉLECTRIQUES PUIS INSTALLER LE CÂBLAGE ET LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE ASSOCIÉS TEL QUE MONTRÉ AUX PLANS. LE RACCORDEMENT FINAL SERA EXÉCUTÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.

PRÉVOIR TOUT LE MATÉRIEL, LA QUINCAILLERIE, LES ACCESSOIRES, LE TRAVAIL, LA MAIN-D’ŒUVRE POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE DES BOÎTES DE SORTIES MURALES, DES CONDUITS, DU CÂBLAGE ET DISPOSITIFS DE CÂBLAGE

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU DE BOÎTES DE SORTIES MURALES, CONDUITS VIDES ET BOITES DE TIRAGE TEL QUE MONTRÉ AUX PLANS.

LES TRAVAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SERONT ENTIÈREMENT CONFÏÉS À UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

L’ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT PRÉVOIR TOUT LE MATÉRIEL, LA QUINCAILLERIE, LES ACCESSOIRES, LE TRAVAIL, LA MAIN-D’ŒUVRE POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE DU CÂBLAGE, DISPOSITIFS DE CÂBLAGE ET TERMINAISONS ENTRE LES SORTIES MURALES ET LES MONTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, TELLES QUE MONTRÉES AUX PLANS.

POUR CHAQUE NOUVELLE SORTIE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MONTRÉE AUX PLANS, PRÉVOIR UN CÂBLE CATÉGORIE 5E (4 PAIRES #24-AWG) ENTRE CETTE SORTIE ET LA SALLE SERVEUR. UTILISER UNE COULEUR DE CÂBLE DIFFÉRENTE POUR CHAQUE TYPE DE SERVICE (EX. BLEU POUR INFORMATIQUE, BLANC POUR TÉLÉPHONIQUE).

À CHAQUE EXTRÉMITÉ DES CÂBLES ET SUR LES PRISES DE TÉLÉCOMMUNICATION, FAIRE L’IDENTIFICATION PAR AUTOCOLLANT EN PLASTIQUE IMPRIMÉ MÉCANIQUEMENT AVEC NUMÉRO SÉQUENTIEL. L’IDENTIFICATION DES PRISES DOIT ÊTRE VISIBLE LORSQUE CELLES-CI SONT ENCLENCHÉES DANS LA PLAQUE DE MONTAGE.

EFFECTUER DES TESTS DE POLARITÉ ET DE CONTINUITÉ. FOURNIR TOUTS LES RÉSULTATS DES TESTS ET CORRIGER AU BESOIN.

TOUTES LES INSTALLATIONS EN SURFACE DU CÂBLAGE RÉSEAUTIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DEVRA ÊTRE FAITES AVEC DES CANALISATIONS DE TYPE TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT) DE 3/4PO. L’UTILISATION DES CÂBLES SOUPLES SANS CANALISATION EST TOUTEFOIS PERMISE DANS LES PLAFONDS DE TUILLES ACOUSTIQUES AMOVIBLES ET DANS LES MURS DE GYPSE.

LE CÂBLAGE TÉLÉPHONIQUE/INFORMATIQUE DOIT SATISFAIRE AUX CRITÈRES DE RENDEMENT DE LA CATÉGORIE 6 (250 HZ).

LES NOUVELLES SORTIES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SERONT INSTALLÉES DANS DES BOÎTES COMBINÉES (TÉLÉPHONE/INFORMATIQUE).

ALARME INCENDIE

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA PRÉVOIR LES SERVICES D’UN SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ EN ALARME INCENDIE POUR LES TRAVAUX D’ALARME INCENDIE.

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU DE BOÎTES DE SORTIE, CONDUITS VIDES ET BOITES DE TIRAGE POUR LES ÉQUIPEMENTS D’ALARME INCENDIE. COORDONNER L’INSTALLATION DES CONDUITS AVEC LES TRAVAUX D’ARCHITECTURE POUR DISSIMULER LES CONDUITS.

UTILISER LA FILIERIE RECOMMANDÉE PAR LE MANUFACTURIER ET L’INSTALLER DANS UN CONDUIT EMT ROUGE (EN SURFACE). L’UTILISATION DE CÂBLES SOUPLE FAS ROUGE (CONSTRUCTION COMBUSTIBLE) OU CÂBLE SOUPLE FAS ARMÉ (CONSTRUCTION INCOMBUSTIBLE) EST TOUTEFOIS PERMISE DANS LES PLAFONDS EN TUILLES ACOUSTIQUES AMOVIBLES ET MURS DE GYPSE, SANS TOUTEFOIS TRAVERSER UNE SÉPARATION COUPE-FEU HORIZONTALE (PLANCHER, PLAFOND).

PRÉVOIR LA PROGRAMMATION REQUISE ET LE RACCORDEMENT DANS LE PANNEAU D’ALARME INTRUSION SUITE À L’INSTALLATION DES DISPOSITIFS.

L’ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LOCALISER LES BOUCLES DE DÉTECTION ET DE SIGNALISATION EXISTANTES.

LORS DE LA MISE EN MARCHÉ FINALE DU SYSTÈME, FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT UNE FORMATION SIMPLIFIÉE PRÉSENTANT LES PRINCIPALES FONCTIONS DU SYSTÈME.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS: MIRCOM, HONEYWELL, EDWARDS, TYCO.

ALARME INTRUSION

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA PRÉVOIR LES SERVICES D’UN SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ EN ALARME INTRUSION POUR LES TRAVAUX D’ALARME INTRUSION.

L’ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU DE BOÎTES DE SORTIE, CONDUITS VIDES ET BOITES DE TIRAGE POUR LES ÉQUIPEMENTS D’ALARME INTRUSION. COORDONNER L’INSTALLATION DES CONDUITS AVEC LES TRAVAUX D’ARCHITECTURE POUR DISSIMULER LES CONDUITS.

FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU SYSTÈME COMPLET D’ALARME INTRUSION DANS LE BÂTIMENT. PRÉVOIR TOUTES LES COMPOSANTES ET LA FILIERIE POUR UN SYSTÈME COMPLET ET ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL.

UTILISER LA FILIERIE RECOMMANDÉE PAR LE MANUFACTURIER ET L’INSTALLER DANS UN CONDUIT EMT (EN SURFACE). L’UTILISATION DE CÂBLES SOUPLE EST TOUTEFOIS PERMISE DANS LES PLAFONDS EN TUILLES ACOUSTIQUES AMOVIBLES ET MURS DE GYPSE, SANS TOUTEFOIS TRAVERSER UNE SÉPARATION COUPE-FEU HORIZONTALE (PLANCHER, PLAFOND).

LES COMPOSANTES MONTRÉES AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF, AJOUTER DES DÉTECTEURS SUPPLÉMENTAIRES SI CELA EST REQUIS POUR ASSURER UNE COUVERTURE COMPLÈTE.

PRÉVOIR LA QUINCAILLERIE REQUISE POUR LE RACCORDEMENT À UNE CENTRALE DE SURVEILLANCE.

FOURNIR UN CONTRAT DE SURVEILLANCE POUR UNE PÉRIODE DE UN AN.

LES DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET SIGNALISATION D’ALARME INCENDIE SERONT RACCORDÉS AU PANNEAU D’ALARME INTRUSION.

LORS DE LA MISE EN MARCHÉ FINALE DU SYSTÈME, FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT UNE FORMATION MONTRANT LES FONCTIONS DU SYSTÈME.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : PARADOX, DSC

PORTES AUTOMATIQUES

RACCORDER LES BOUTONS D’OUVERTURE DE PORTE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

INTERRUPTEURS DE SÉCURITÉ (SECTIONNEURS)

LES INTERRUPTEURS DE SÉCURITÉ, AVEC OU SANS FUSIBLE, DOIVENT ÊTRE DE CLASSE ROBUSTE DU TYPE À ENCLENCHEMENT ET DÉCLENCHEMENT RAPIDE ET À LAMES VISIBLES EN POSITION HORS (DÉCLENCHÉE) LORSQUE LA PORTE EST OUVERTE. LA PORTE ET LE MÉCANISME DOIVENT ÊTRE VERROUILLABLES. UNE INDICATION DES POSITIONS ("OUVERT" ET "FERMÉ") DOIT APPARAÎTRE SUR LE COUVERCLE DU COFFRET. UN BLOC DE NEUTRE DOIT ÊTRE PRÉSENT LORSQU’UN CONDUCTEUR NEUTRE EST UTILISÉ DANS LE CIRCUIT (COMPLET AVEC CONTACT AUXILIAIRE). LES INTERRUPTEURS INSTALLÉS À L’EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE NEMA 3R.

TELS QU’EATON, SÉRIE HD

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : EATON, SIEMENS, SQUARE-D.

FUSIBLES

POUR LA PROTECTION DE LA FORCE MOTRICE ET CHARGES DE CHAUFFAGE, LES FUSIBLES DOIVENT ÊTRE DE TYPE "HRC", FORME 1, CLASSE "J", D’UNE CAPACITÉ D’INTERRUPTION DE 200 000 AMPÈRES, TEL QUE FABRIQUÉ PAR FERRAZ SHAWMUT-MERSEN.

LES FUSIBLES POUR LES MOTEURS ET LES TRANSFORMATEURS DOIVENT ÊTRE À ACTION TEMPORISÉE.

DISJONCTEURS / SUPPORTS

TOUTS LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE VISSÉS ET COMPORTER DES MANETTES DE COMMANDE À TROIS (3) POSITIONS: "EN CIRCUIT", "HORS CIRCUIT" ET "DÉCLENCHÉ". LES DISJONCTEURS 2 PÔLES ET 3 PÔLES DOIVENT ÊTRE À DÉCLENCHEMENT COMMUN, MOULÉS D’UNE SEULE PIÈCE.

INCLURE LES SUPPORTS DE MONTAGE.

L’ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LES DISJONCTEURS ET SUPPORTS COMPATIBLES AVEC LES PANNEAUX EXISTANTS.

MISE À LA TERRE

FOURNIR ET INSTALLER TOUTS LES CÂBLES, LES RACCORDS, ETC. REQUIS POUR UNE MISE À LA TERRE EFFICACE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES. MESURER LA RÉSISTANCE OHMIQUE AU PANNEAU POUR TOUTES CHARGES RACCORDÉES.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, UN CONDUCTEUR EN CUIVRE ISOLÉ DE COULEUR VERTE ET DE CALIBRE ADÉQUAT TEL QUE PRÉSCRIT PAR LA NORME CSA C22.10 DOIT ÊTRE INSTALLÉ À L’INTÉRIEUR DES CONDUITS FLEXIBLES ET DES CONDUITS NON MÉTALLIQUES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE.

UN RACCORD PAR VIS DE SERRAGE OU À COMPRESSION DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE DES CONDUITS MÉTALLIQUES DE TYPE EMT ENTRE LES APPAREILS.

ATTACHES ET SUPPORTS

ATTACHES ET SUPPORTS D’ÉQUIPEMENTS

ASSUJETTR L’ÉQUIPEMENT AUX SURFACES CREUSES OU PLEINES EN MAÇONNERIE, EN TUILE ET EN PLÂTRE, À L’AIDE D’ANCRAGES EN PLOMB OU DOUILLES EN NYLON.

ASSUJETTR L’ÉQUIPEMENT AUX SURFACES EN BÉTON COULÉ, À L’AIDE D’ANCRAGES EXPANSIBLES À ENCASTRER.

SUPPORTS PROFILÉS EN "U"

BARRES DE SUPPORTS, PROFILÉES EN "U", DE 1 5/8 PO. X 1 5/8 PO. (41,28 MM X 41,28 MM) DE CALIBRE 12.

ÉQUIPEMENT DE FIXATION POUR CONDUITS OU CÂBLES, CONSTITUÉ D’AGRAFES DE BOULONS À RESSORT ET DE SERRE-CÂBLES CONÇUS COMME ACCESSOIRES AUX BARRES DE SUPPORT DES PROFILÉS EN "U".

ATTACHES ET SUPPORTS POUR CONDUITS ET CÂBLES

TOITURE : UTILISER DES BLOCS DE SUPPORT POUR CHEMIN DE CÂBLES TELS QUE CLEARLINE TECHNOLOGIES, DE LA SÉRIE SELON L’APPLICATION.

FIXATION POUR ASSUJETTR LES CÂBLES OU CONDUITS APPARENTS À LA CHARPENTE OU AUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE.

BRIDES À UN TROU EN ACIER POUR FIXER EN SURFACE LES CONDUITS OU CÂBLES DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE OU MOINS, BRIDÉS À DEUX TROUS EN ACIER POUR FIXER LES CONDUITS ET CÂBLES DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE.

NE PAS UTILISER DE FIL DE LIGATURE NI DE FEUILLARD PERFORÉ POUR SUPPORTER OU FIXER LES CANALISATIONS, CONDUITS OU LES CÂBLES.

ASSURER UN SUPPORT CONVENABLE POUR LES CANALISATIONS ET LES CÂBLES POSÉS VERTICALEMENT JUSQU’À L’ÉQUIPEMENT LORSQU’IL NY A AUCUN SOUTIEN MURAL.

NE PAS UTILISER LES SUPPORTS NI L’ÉQUIPEMENT INSTALLÉ POUR D’AUTRES CORPS DE MÉTIER, COMME SUPPORT DE CONDUITS OU DE CÂBLES.